

# PROGRAMME DE FORMATION

## DURÉE

7h00 sur 1 jour.

## PUBLIC

Professionnels qui souhaitent acheter, transporter, mélanger, utiliser les produits phytopharmaceutiques.

## PRÉ-REQUIS

- Maîtriser la langue française
- Avoir une adresse e-mail
- Avoir une activité professionnelle
- Être détenteur d'un Certiphyto DNSA encore en cours de validité

## INTERVENANT(S)

Minh VU Conseiller à la Chambre d'agriculture.

Florent RUYET Conseiller à la Chambre d'agriculture.

## COÛT DE LA FORMATION

- 84 € : Tarif plein.
- Public VIVEA (Agriculteurs) : Gratuit (prise en charge à 100%).
- Autre public : nous consulter.

## CONTACTS

- Inscription : Benjamin DUPRE, Assistant formation 05 53 77 84 27 ou [formation@cda47.fr](mailto:formation@cda47.fr)

## CERTIPHYTO DNSA / RENOUELEMENT

**OBJECTIF :** maîtriser et connaître la réglementation ainsi que les bonnes pratiques phytosanitaires. Être capable de juger les risques pour la santé humaine liés aux phytosanitaires. Savoir adapter son comportement et ses pratiques afin de réduire les risques.

**LIEU :** Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne à Agen ou Ste-Livrade-sur-Lot. De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :** échanges, exposés et débats.

**MOYENS TECHNIQUES :** fiches réglementaires.

### PROGRAMME :

- ✓ La réglementation phytosanitaire appliquée aux exploitations agricoles, depuis le transport des produits jusqu'à la gestion des déchets.
- ✓ Comment mettre en œuvre cette réglementation sur son exploitation, d'un point de vue pratique ?
- ✓ Les bonnes pratiques phytosanitaires garantant un bon travail.
- ✓ Les risques des phytosanitaires : leur dangerosité et les phases d'exposition aux produits.
- ✓ Comment réduire ces risques ? Quelle conduite tenir en cas d'exposition ? Quels sont les principaux symptômes ?

### ÉVALUATION DES ACQUIS :

En début de formation :

- Tour de table.

En fin de formation :

- Questionnement du formateur.

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du code du travail, la Chambre d'agriculture s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées. Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation de cette formation ? Merci de contacter :

Sabine SAUDOYER - 05 53 77 83 97 - [sabine.saudoyer@cda47.fr](mailto:sabine.saudoyer@cda47.fr)

# SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

Durée en heures	Objectifs pédagogiques de la séquence	Contenus
<b>3h30</b>	Maîtriser et connaître la réglementation ainsi que les bonnes pratiques phytosanitaires	<p>La réglementation phytosanitaire appliquée aux exploitations agricoles, depuis le transport des produits jusqu'à la gestion des déchets.</p> <p>Comment mettre en œuvre cette réglementation sur son exploitation, d'un point de vue pratique.</p> <p>Les bonnes pratiques phytosanitaires garantes d'un bon travail.</p>
<b>3h30</b>	<p>Être capable de juger les risques pour la santé humaine liés aux phytosanitaires.</p> <p>Être capable d'adapter son comportement et ses pratiques afin de réduire les risques</p>	<p>Les risques des phytosanitaires : leur dangerosité et les phases d'exposition aux produits.</p> <p>Comment réduire ces risques ?</p> <p>Quelle conduite tenir en cas d'exposition. Quels sont les principaux symptômes ?</p>